

Angers, le 24 avril 2020

Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Président d'EPCI,

Vous le savez, l'actuelle crise liée au Coronavirus a perturbé l'activité économique de nos territoires. Les chantiers de travaux publics notamment ont presque tous été interrompus depuis le milieu du mois de mars.

Or, comme nous l'a rappelé notre Gouvernement, la reprise du secteur des Travaux publics est essentielle pour le développement de nos territoires et le maintien de notre économie locale.

Les entreprises de Travaux publics contribuent à garantir les besoins du quotidien des populations, comme le logement, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, les transports et les télécommunications. Par ailleurs, elles occupent à elles seules près de 18 000 de nos concitoyens en emplois directs et 2000 en emplois indirects.

Depuis l'appel du gouvernement pour une reprise d'activité du monde de la construction, les entreprises de Travaux Publics de notre département se sont appropriées le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des chantiers et ont revu leur plan de continuité d'activité. Elles se sont préparées sereinement à un redémarrage progressif des chantiers en respectant le principe absolu de sécurité pour leurs équipes.

Mais votre rôle de maître d'ouvrage est primordial car c'est à vous, et à vos services, qu'il appartient d'initier les conditions contractuelles et techniques de la réouverture des chantiers. C'est à vous que revient la responsabilité d'éviter une relance en *stop and go* qui serait fatale aux entreprises déjà fragilisées par l'arrêt brutal de leur activité survenu au début de la pandémie.

Pour ce faire, cette reprise, qui s'analyse chantier par chantier, doit être le fruit de notre action collective. A ce titre, elle doit rassembler autour du même objectif maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, coordonnateurs SPS, architectes, géomètres...

Seuls l'écoute et le dialogue que nous initierons permettront de lever les freins techniques et financiers au redémarrage des chantiers, et préserveront ainsi le dynamisme de notre territoire et ses emplois.

A l'instar de l'Etat, une solidarité économique est nécessaire sur les marchés en cours, en participant au financement du coût additionnel du Covid-19, mais aussi sur les mois à venir, en conservant un volume soutenu et régulier de vos appels d'offres.

Parce que soutenir nos entreprises revient à soutenir vos concitoyens, ces préconisations du secteur des Travaux Publics pour relancer l'activité des entreprises, et pour protéger les emplois de nos concitoyens sont indispensables à une reprise vertueuse de toute notre économie locale.

Le Président de l'AMF49
Jean-Luc DAVY



Le Président de la FRTP
Laurent-Emmanuel DIEU

